

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°64**

Date de Publication
<b>- 1 JUL. 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 1 JUL. 2019</b>
Date de la convocation
<b>20 juin 2019</b>

### **Présents :**

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

### **Pouvoirs :**

Mme BREZZO à M. SIEPPEN  
Mme DESBIEF à M. CHAIX  
Mme GOBET à Mme HATEMIAN  
Mme SAINT CLAIR à Mme le Maire  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. LIAUTAUD à M. MORTELETTE  
M. MALAKIAN à DE CANEVA

Monsieur Olivier CAUNAC a été élu secrétaire.

### **Objet : Personnel communal. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (P.E.C.).**

Madame le Maire expose à ses collègues que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat (plafonnée à 20 heures) à hauteur de 45 % pour la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Un poste d'agent d'animation polyvalent étant vacant à la direction de l'Enfance, service ALSH, suite au départ d'un agent contractuel ne souhaitant pas renouveler son contrat arrivant à son terme, il convient de recruter une personne dans le cadre de ce dispositif aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 10.03 euros bruts de l'heure (SMIC)

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions susvisées,
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 juin 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Danielle Milon', is written over the official seal.